

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	19

Date de la convocation
06/10/2023

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**DEMANDE DE
FONDS DE
CONCOURS A
NIMES
METROPOLE
POUR LE RE
AMENAGEMENT
DE LA PLACE
DE L' EGLISE ET
LA PLACE DE
L' ANCIENNE
MAIRIE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

**DELIBERATION N° 10
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 octobre, à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- V. GONZALVO (procuration à C. CARIAT)
- K. MATON (procuration à C. REWUCKI)
- J. PORTAL (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n°4 en date du 17 août 2023 pour cause d'erreur matérielle.

Concernant le projet de ré aménagement des places de l'Eglise et de l'ancienne Mairie, Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'obtenir un Fonds de Concours de la part de Nîmes Métropole.

Le Cabinet d'études CAP INGE a été mandaté pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, pour un montant de 9 200 € HT.
Le montant estimatif des travaux s'élève à 165 602,50 € HT.
Soit un projet prévisionnel à 174 802,50 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Région Occitanie : 34 960,50 € (20 %)
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 27 968,40 € (16 %)
- Fonds propres : 111 873,60 € (64 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de Fonds de Concours à Nîmes Métropole.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

030-213002413-20231012-10-10DEL2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Le secrétaire,
Karine PERROTIN



